

Réf: Dossier N° 122029

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOULEYMANE KONE ET FRERE TRANSPORT-DIVERS DU PORO »

Siège social Korhogo, Korhogo, KORHOGO PREMAFOLO, Lot 104, Ilot 936

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/05/2022 , et enregistrés au CEPICI le 18/05/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOULEYMANE KONE ET FRERE TRANSPORT-DIVERS DU PORO »

Objet :

- Transport de personnes et de marchandises
- Achat et commercialisation de produits agricoles
- L'acquisition par achat, donation, échange et par tous autres moyens d'enrichissement de patrimoine, de tous biens meubles et immeubles bâtis ou non bâtis
- La construction sur tous terrains nus acquis de logements ou autres bâtiments autorisés par la loi ;
- Divers prestations et services

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Korhogo, Korhogo, KORHOGO PREMAFOLO, Lot 104, Ilot 936

Dirigeant(s) : M KONE SOULEYMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-KGO-2022-B-645 du 06/07/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°0000/GTCA/RC/2022 du 06/07/2022

